

LE TRUEL le **16/04/2021**.

Compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le **16/04/2021** à la salle de la piscine à 13h30.

Présents : Mmes CAZOTTES E, LOISEAU P, Mrs VAYSETTES J, AURIOL D, ALIBERT JP, GINESTE C, PECHOABIERTO P, MELANO Ph, COUGOULE G.

Absents : Mme COURNUT Marie, Mr PAULHE Jérémy.

A 13h45 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Monsieur ALIBERT, Maire, donne la présidence de la séance à Monsieur AURIOL, Premier Adjoint.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2021

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 Février 2021

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

Précisions sur les emprunts en cours de remboursement

La présentation des emprunts en cours est faite par Mr AURIOL D.

Emprunts Foyer de vie des Paredous : capital restant 2 238 795 euros

Emprunts budget communal : capital restant 511 660 euros

Emprunts budget de l'eau : capital restant 169 605 euros

Montant total des emprunts souscrits pour la construction de Foyer de vie des Paredous :

- Un emprunt de 3 000 000 euros jusqu'en 2037 avec un taux de 4.65%
- Un emprunt de 900 000 euros jusqu'en 2029 avec un taux de 4.89%
- Un emprunt de 350 000 euros jusqu'en 2026 avec un taux de 4.75%

Montant des emprunts inscrits au budget général de la commune :

- Un emprunt de 40 000 euros (Hangar ComCom) jusqu'en 2031 avec un taux de 4.13%
- Un emprunt de 400 000 euros (travaux RD31) jusqu'en 2041 avec un taux de 0.72%
- Un emprunt de 100 000 euros (assainissement Les Fabreguettes) jusqu'en 2037 avec un taux de 1.62% (pour 50%) et de 1.75% (pour 50%)

Montant des emprunts inscrits au budget Eau Assainissement de la commune :

- Un emprunt de 200 000 euros (assainissement Les Fabreguettes) jusqu'en 2037 avec un taux de 1.62% (pour 100 000 euros) et de 1.50% (pour 100 000 euros).

Au total général, il reste un capital restant de 2 920 061 euros à rembourser.

Pour 2020 cela représente un remboursement de capital de 195 744 euros et un remboursement d'intérêts de 113 414 euros.

Approbation des comptes administratifs 2020

Mr ALIBERT JP quitte le conseil pendant le vote.

Résultat du vote :

Nombres de votants 8

Budget Général : 8 bulletins. POUR 6 / CONTRE 0 / BLANC 2

Budget Station-service : 8 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 0

Budget Maison Personnes Agées : 8 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 0

Budget Eau Assainissement : 8 bulletins. POUR 6 / CONTRE 1 / BLANC 1

Budget du Photovoltaïque : 8 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 0

Budget Lotissement : 8 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 0

L'approbation des comptes 2020 est votée à la majorité.

Mr le Maire reprend place au conseil.

Mr AURIOL informe le conseil municipal que nous gardons les mêmes taux que l'année 2020.

Approbation des budgets primitifs 2021

La présentation des budgets primitifs 2021 est faite par Mr Le Maire.

Les comptes sont mis au vote.

Résultat du vote :

Nombres de votants 9

Budget Général :	9 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 1
Budget Station-service :	9 bulletins. POUR 9 / CONTRE 0 / BLANC 0
Budget Maison Personnes Agées :	9 bulletins. POUR 8 / CONTRE 0 / BLANC 1
Budget Eau Assainissement :	9 bulletins. POUR 9 / CONTRE 0 / BLANC 1
Budget du Photovoltaïque :	9 bulletins. POUR 9 / CONTRE 0 / BLANC 0
Budget Lotissement :	9 bulletins. POUR 9 / CONTRE 0 / BLANC 0

L'approbation des budgets primitifs 2021 est votée à la majorité.

Subventions 2020.

Mr Le Maire informe le conseil qu'au vu du budget plus serré pour l'année 2021 et au vu de la situation COVID, il a été décidé de faire des coupes franches dans les subventions aux associations.

Budgets primitifs 2021 : Affectation des résultats. Approbation et choix des futurs investissements éventuels :

- Eclairage public : trois lampes supplémentaires à St Amans, Lux et aux Portes.
- Réfection et carrelage des plages et des bassins de la Piscine – Chauffage de l'eau de baignade.
- Goudronnage des allées du camping
- réfection des aires de jeux de l'Ecole, de Costecalde et parcours sportif.
- Assainissement de La Ratonie.
- Dénomination et numérotation des voies...

Ces travaux seront réalisés à compter de 2021.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Vente du Lot N°5 du lotissement des Terrasses du Truel à Mme Dominique MICHEL.

Mr Le Maire informe le conseil que la commission d'attribution des lots s'est réunie à 13h00 pour étudier la proposition d'achat du Lot N°5 par Madame MICHEL.
La commission a validé le projet et est d'accord pour la vente du LOT N°5.

Mr Le Maire demande au Conseil s'il est d'accord.

Le conseil est POUR la vente du LOT N°5 à Madame Dominique MICHEL à l'unanimité.

Approbation de l'embauche, en remplacement d'une employée en congé maladie, d'une adjointe technique : entretien des locaux, cantine, garderie.

Mr Le Maire informe le conseil que Madame GIRONA Noëlle est en congé maladie et a été prolongée.

On a dû embaucher une personne pour la remplacer.

Le conseil approuve cette embauche à l'unanimité.

Approbation de l'embauche anticipée, (pour dans un premier temps remplacer un employé en accident du travail), d'un adjoint technique saisonnier : travaux d'entretien des locaux, de la voirie et de la piscine municipale.

Mr Le Maire informe le conseil que Monsieur BELET Philippe est en accident du travail.

On a dû embaucher une personne pour le remplacer c'est Mr TEYSSEIRE Thierry.

Le conseil approuve cette embauche à l'unanimité.

Don de la maison de Maryline CHAMAYOU à Costecalde.

Mr Le Maire informe le conseil que Madame CHAMAYOU Maryline veut donner à la commune une maison qui se situe dans le village de Costecalde.

Mr Le Maire informe le conseil qu'il est allé voir la maison avec Mr AURIOL.

Il y a des travaux de rafraîchissement à faire, notamment la toiture et surtout à l'intérieur.

Après débat, il est précisé que nous avons déjà une maison mitoyenne à la Mairie qui n'a pas encore été remise à neuf.

Mr le Maire propose de passer au vote POUR ou CONTRE l'acceptation du don de Mme CHAMAYOU.

Résultat du vote : 9 votants

POUR 2 / Blanc 1 / CONTRE 6

Le conseil refuse ce don à la majorité.

Prolongation éventuelle du contrat de Julie Duponchel (LES PATRI'MINOTS)

Mr AURIOL nous informe que lors d'un précédent conseil, nous avons voté pour une prestation (visite du village du Truel) de Madame Duponchel pour 4 visites pendant l'été 2021.

Mr AURIOL rappelle que le montant de la prestation s'élève à 100 euros par visite. Les visites durent autour de 1h30.

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote POUR OU CONTRE la prolongation de la prestation.

Résultat du vote : 9 votants
POUR 5 / Blanc 1 / CONTRE 3
Le Conseil Municipal donne son accord.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de la maison à usage d'habitation parcelles AB 128, AB 129 et d'un garage, parcelle AB 56, situées au village du Truel, propriété de Mme Maud BIENASSIS, au prix de 27 000 euros

Mr Le Maire demande si le conseil souhaite préempter sur ces parcelles.

Le conseil est CONTRE préempter à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de la maison à usage d'habitation parcelles M 317, M 318, situées au village de La Romiguière, propriété de Mme Arlette VAYSSETTES et Mr Gabriel VAYSSETTES, au prix de 14 000 euros

Mr Le Maire étant impliqué personnellement dans ce dossier quitte la séance.
Mr AURIOL demande si conseil souhaite préempter sur ces parcelles.

Le conseil est CONTRE préempter à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de la maison parcelles M 250, et des parcelles M 563 et M566, situées au village de La Romiguière, propriété de Mr Gabriel VAYSSETTES, au prix de 1 000 euros

Mr AURIOL demande si conseil souhaite préempter sur ces parcelles.

Le conseil est CONTRE préempter à l'unanimité.

En application du code de l'Urbanisme, désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision relative à une Déclaration Préalable déposée par Mr Le Maire en son nom personnel.

Mr AURIOL informe le conseil que Mr Le Maire ne peut pas prendre la décision relative à une déclaration Préalable déposée par Mr Le Maire en son nom personnel.
Il faut désigner un membre du conseil, Mr AURIOL se propose.

Le conseil est POUR à la majorité.

Mr ALIBERT Jean-Pierre revient au Conseil pour la fin de séance.

Questions diverses :

Parc Eolien du TRUEL :

Mr Le Maire demande à Mr VAYSETTES des nouvelles de l'avancement du dossier car il a reçu une demande du promoteur pour pouvoir accéder aux parcelles concernées par l'implantation des futures éoliennes par les chemins communaux.

Mr VAYSETTES nous informe que le projet est bien avancé, que les parcelles et les propriétaires concernés sont connus. Il faut que le promoteur dépose le permis de construire en Préfecture.

Le délai d'obtention peut prendre beaucoup de temps, plusieurs mois voire plus d'une année.

Mr COUGOULE précise qu'il a eu des sollicitations de la part d'habitants de la commune de Villefranche de Panat par rapport aux désagréments futurs, notamment pollutions sonores et visuelles.

Le nouveau projet se rapproche des habitations sur la bande qui part de la laiterie de Villefranche de Panat jusqu'à saint Amans.

Demande de l'aéroclub de Villefranche de Panat

Mr Le Maire nous informe qu'il a reçu une demande d'autorisation pour la création et l'utilisation d'une plateforme ULM sur la parcelle N° 142 qui appartient à Mr BOUZAT de St PIERRE.

Mr Le Maire précise que le propriétaire de l'ULM est disposé à proposer des baptêmes de l'air lors des animations par les associations.

Mr Le Maire rajoute que l'autorisation de voler n'est pas donné par lui, mais par la Préfecture.

Centre Equestre à LINARS

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour stocker du tout-venant au carrefour de la route de Linars et de Costecalde en vue de la réalisation d'un centre équestre dans le champ voisin.

N'ayant plus de sujet à aborder Mr Le Maire propose de lever la séance.

Mr ***** présent dans la salle demande s'il peut poser quelques questions.

Mr Le Maire lui donne la parole.

1ère question de Mr ***** : « Pourquoi on ne reçoit plus le bulletin municipal ? »

Mr COUGOULE lui répond que depuis 2 ans il ne le fait plus.

Mr ***** demande : « Pourquoi ? »

Mr COUGOULE lui répond que ça ne le regarde pas.

Mr Le Maire complète en disant que cela représente beaucoup de travail et que depuis quelques temps la rédaction et la mise en œuvre du bulletin municipal ne tenait qu'à une personne.

Mr ***** est satisfait de la réponse.

2ème question de Mr ***** : « Pourquoi la Mairie refuse de vendre un Lot à Mme ***** au lotissement, alors qu'elle a provisionné l'argent chez le Notaire et que l'on vient d'autoriser la vente du Lot N° 5 à Madame Dominique MICHEL.

Mr COUGOULE répond que Mme ***** a fait une demande de réservation d'un Lot lors de la création du lotissement, notamment celui qui est mitoyen avec sa maison.

Mr AURIOL rajoute que Mme ***** a confirmé sa demande par courrier à la Mairie en 2015 et que depuis elle n'a pas donné suite.

Mr COUGOULE rajoute que pour avoir l'autorisation d'acquérir un lot il faut avoir un projet de construction et commencer dans les 2 ans.

Mr Le Maire informe le conseil qu'une autre personne de Salles Curan est intéressée par un lot au lotissement au choix entre les N°5, 7 ou 4.

MR Le Maire propose qu'on le reçoive pour connaître précisément son souhait.

3ème question de Mr ***** : « Comment se fait-il que le gérant de l'auberge se trouvait dans l'après-midi du 31 mars sur le plateau en direction de Saint-Affrique avec le fourgon de la Mairie ?

Mr Le Maire répond à Mr ***** que cela n'est pas possible, Mr ***** réplique que si, il confirme que c'était bien lui.

Mr Le Maire lui dit que ce n'est pas possible car ce jour-là, il a donné l'autorisation à Mr TEYSSEIRE qui venait d'être embauché en remplacement de Mr BELET, de se rendre à la visite médicale à Saint-Affrique avec le fourgon de la Mairie.

Plus de questions et plus de sujets à aborder.

Mr Le Maire lève la séance à 17h25.

